



rémer

Édition avril 2016 / 8^e parution
le magazine d'information
de Rémering-lès-Puttelange

PROJETS

Sécurisation des abords de l'école

RÉMERING-LÈS-PUTTELANGE

Le ban communal

PORTRAIT

Un jeune artiste

CUISINE

Recettes de notre village

HABITATION

Rénover son logement



Fête de l'école



Nettoyage



Fête des Arboriculteurs



Athlétisme



Les pêcheurs



Club gym séniors



Saint Nicolas



8^e Édition SOMMAIRE



COUVERTURE
Vue aérienne de RÉMERING-LÈS-PUTTELANGE

PAGE 2
LE MOT DU MAIRE

PAGE 3
En bref

PAGE 4 à 7
Projet de requalification et sécurisation des abords de l'école

PAGE 8 à 19
RÉMERING-LÈS-PUTTELANGE sous toutes les coutures

PAGE 20 et 21
Finances

PAGE 22
CPA infos

PAGE 23
Histoire

PAGE 24 et 25
Rénover son logement

PAGE 26 et 27
Portrait d'un jeune artiste

PAGE 28 et 29
Recettes du village

PAGE 30 et 31
Les ateliers des NAP

PAGE 32 et 33
Foyer Rural les Cordées

PAGE 34
La Poste (suite)

PAGE 35
État Civil

PAGE 36
Agenda

rem' mag

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
SARREGUEMINES

**COMMUNE DE
RÉMERING-LÈS-PUTTELANGE**

25, Rue Saint-Jean
57510 RÉMERING-LÈS-
PUTTELANGE
Commune Sinistrée arrêté
minist. 31/08/1945

Tél 03 87 09 42 60
Fax 03 87 09 56 11
contact@mairierlp.fr
www.mairie-
remeringlesputteltange.fr

Permanence du Maire
MARDI 17 h / 19 h
et sur rendez-vous

**Permanence de la
première Adjointe**
Sur rendez-vous

**HORAIRES D'OUVERTURE
DE LA MAIRIE**

LUNDI 9 h / 11 h 30
MARDI 17 h / 19 h
JEUDI 9 h / 11 h 30
VENDREDI 9 h / 11 h 30





LE MOT DU MAIRE

CHERS RÉMERINGEOISES, RÉMERINGEOIS

L'année 2015 aura été particulièrement difficile. Sur le plan national, notre pays a été frappé à deux reprises par des attentats meurtriers qui nous ont profondément affectés. Le taux de chômage enregistre un triste record qui n'avait pas été atteint depuis le dernier trimestre de 1997 et économiquement, la croissance de 2016 sera à peine supérieure à celle de 2015.

Sur le plan local, de grands bouleversements des collectivités ont eu lieu. Le Conseil Général est devenu Conseil Départemental et la nouvelle Région a été instituée le 1er janvier 2016. Le projet de fusion de notre Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs avec la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASC), qui a été validé par la C.D.C.I. (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) le 1er février 2016, entrera en vigueur au 1er janvier 2017. C'est une très bonne nouvelle, Sarreguemines étant notre bassin de vie. L'Avenir et nos intérêts sont au sein d'une grande communauté dynamique où tout le monde travaille main dans la main et dans le bon sens.

L'année 2016 sera l'année du projet phare de notre mandat : la requalification et la sécurisation des abords de l'école (projet à découvrir dans ce REM'MAG). Nous mettons tout en œuvre pour que les évolutions nécessaires continuent à bonne allure dans notre village, malgré les restrictions budgétaires que connaissent les communes.

En parallèle, nous allons poursuivre la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), travail long avec des contraintes des services de l'État très lourdes. Je vous rappelle qu'une concertation de la population est prévue pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Vos observations et remarques peuvent être consignées dans un registre prévu à cet effet ou envoyées par courrier. Une réunion publique aura lieu au cours de l'année 2016.

Je remercie l'ensemble de mon équipe pour son engagement, son travail intense et sa disponibilité ainsi que l'ensemble du personnel communal pour sa réactivité et son professionnalisme.

Enfin, je tiens à remercier tous les bénévoles des associations pour leur dévouement car, sans eux, notre village ne serait pas aussi animé.

Encore merci pour votre confiance et vos encouragements.
C'est notre énergie !

Votre dévoué maire
Jean-Luc Echivard



EN BREF

CIMETIÈRE

Un espace "tombes cinéraires" a été mis en place à l'automne dans le cimetière de RÉMERING-LÈS-PUTTELANGE en entrant à droite. Ce nouvel emplacement permet, à la personne qui le souhaite, d'installer un petit monument funéraire de son choix pour y déposer des urnes.

Elle doit acquérir une concession trentenaire et la "mini tombe" est à sa charge. Vous pouvez vous adresser au secrétariat de la commune pour tout renseignement complémentaire.

La reprise des tombes dangereuses ou en état d'abandon a permis de récupérer 25 emplacements. Le retrait des monuments et l'exhumation des restes pour un transfert vers l'ossuaire se sont déroulés en février. Les mauvaises conditions météorologiques n'ont pas permis d'achever les travaux. Il reste neuf sépultures à terminer en avril ou en mai.

Depuis 2008, la commune a entrepris la requalification, la sécurisation, la modernisation du cimetière, ainsi que la mise en place d'une nouvelle gestion informatique.

Nous arrivons à la fin de nos efforts et le résultat attendu est à la hauteur de nos espérances. Les villageois, les concessionnaires peuvent être fiers d'avoir un des plus beaux cimetières des environs.

PACTE ÉCO-HABITAT

Le pacte éco-habitat est destiné aux ménages propriétaires ou locataires (sous réserve de l'accord du propriétaire) de maisons individuelles en situation de précarité énergétique et sous certaines conditions d'éligibilité.

Le but est donc bien l'amélioration de la performance énergétique des maisons prises en charge. Il est proposé :

- Un kit hydro-économe (2 mousseurs et une douchette pour réduire la consommation d'eau et de chauffage d'eau chaude)
- Un kit éclairage LED (10 ampoules par foyer éligible pour réduire la consommation électrique d'éclairage)
- L'isolation des combles perdus (soufflage de laine minérale, de ouate de cellulose pour réduire les pertes thermiques de 25 à 30%)

Le pacte éco-habitat est financé à 100% par les fournisseurs d'énergie à travers le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Pour vérifier votre éligibilité et vous inscrire, connectez-vous sur le site : <http://www.econergia.net>, rubrique "Le Pacte Eco Habitat".



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nous sommes arrivés au cinquième et dernier bilan de la mise en place de la régulation variation de l'éclairage public à REMERING LES PUTTELANGE. Tous les calculs ont été réalisés grâce à l'application Di@lège de EDF.

Voici un tableau récapitulatif des économies obtenues : Économies faites sur la consommation (en €) et économies faites sur l'entretien de l'éclairage public (ampoules, ...)

2011	2 760	1 970
2012	2 218	2 559
2013	3 105	2 441
2014	3 283	1 769
2015	2 905	3 280
TOTAL	14 271 (54%)	12 019 (46%)
ECONOMIE TOTALE	26 290 €	

Le coût de l'opération étant de 24.380 €, le projet a été amorti au cours de la 5e année (26.290 € d'économie réalisée, sensiblement pour moitié sur la consommation et moitié sur l'entretien, avec un solde positif de 1.910 € en 2015). On annonce encore plusieurs hausses des tarifs EDF dans les années à venir. Cette opération est donc une vraie réussite.



Projet de requalification et sécurisation des abords de l'école

PROJET

La sécurité des enfants, des enseignants et de la population en général est une priorité pour la municipalité de REMERING LES PUTTELANGE.

Depuis 2012, année de la disparition de notre policier municipal, nous faisons traverser enfants, parents et enseignants avec l'aide de notre personnel communal, mais le bilan n'est pas satisfaisant.

Nous avons fait les constats suivants :

- Le trafic a beaucoup augmenté ces 10 dernières années ainsi que l'incivisme des automobilistes ;
- Un comptage a permis de voir que 1441 véhicules transitent par jour par la rue de l'Ecole avec une augmentation de la fréquence lors des entrées/sorties des cours, qui correspond souvent au moment du trajet domicile/travail pour les adultes ;
- La configuration géographique fait que REMERING LES PUTTELANGE est un passage obligé pour de nombreux automobilistes. La rue de l'Ecole représente pour beaucoup de personnes de la commune et hors commune, un raccourci pour les déplacements quotidiens Nord-Sud ;
- Les déposes minutes sont improvisées, il n'y a pas ou peu de places de stationnement pour les parents d'élèves (les places étant prises par les riverains et les enseignants) ;
- Il n'y a pas de place de stationnement dédiée au bus pour les trajets scolaires (piscine, sorties culturelles ou sportives...) et pour les trajets dans le cas d'un éventuel regroupement scolaire.



Depuis septembre 2014, les commissions "Urbanisme, Travaux, Voirie, Sécurité", "Scolaire et vie communale", "Environnement - Espaces verts" travaillent sur ce projet avec l'aide indispensable de Monsieur Pascal THOUVENEL de MATEC (Moselle Agence Technique) mise en place par le Conseil Départemental. Nous sommes parvenus à un plan et un projet longuement réfléchis qui répondent aux enjeux que nous nous sommes fixés :

- Création d'une zone 30, de seuils et d'une chicane devant l'école (cette portion, ainsi que la rue de la Libération seront à sens unique) ;
- Création de 32 places de stationnement pour les parents d'élèves, de 12 places pour les riverains (locataires, enseignants...)
- Création d'une dépose minute pour les parents d'élèves et d'un stationnement dédié aux bus ;
- Gestion des continuités piétonnes quotidiennes ;
- Création de cheminements piétons sécurisés et prioritaires pour l'accès à l'école ;
- Mise en esthétique des réseaux secs ;
- Stationnement des véhicules en marche arrière.

Ce dernier point doit être expliqué, car s'il est employé dans les entreprises, il ne l'est pratiquement jamais devant les écoles. Pourtant, les avantages sont nombreux :

- Pour les enfants, les passagers : en sortant de leur véhicule, ils ne passeront jamais devant celui-ci. Ils se dirigent vers l'arrière de leur voiture et rejoindront le cheminement piéton sécurisé derrière les barrières ;
- Pour les conducteurs, nous reprendrons les "8 bonnes raisons de stationner en marche arrière" de l'Association Sécurité Routière en Entreprises (ASRE 44) :

1 De toute façon, il faudra faire une manœuvre, alors avant ou après ?

2 Lorsque l'on fait la manœuvre au début, on commence voiture sur chaussée et donc visible de loin (on ne peut surprendre personne). Lorsque l'on fait la manœuvre en repartant, on est sur le parking, donc moins visible de ceux qui roulent sur la chaussée.

3 Il est beaucoup plus facile de la faire avant parce qu'on a roulé depuis quelques temps, le véhicule n'a plus aucun problème de buée ou givre. Ce ne sera plus le cas si vous reprenez votre véhicule après un long stationnement, surtout en hiver.

4 Les roues les plus difficiles à ranger sont les roues arrières du fait qu'elles ne braquent pas. Il est donc important de les ranger en premier. S'il reste à figoler, cela sera d'autant plus facile si ce sont les roues avant qu'il vous reste à ranger. Regardez pourquoi vous vous stationnez dans un rangement en créneau en marche arrière ! Pourriez-vous le faire en marche avant ?

5 Rangé en marche avant, vous pouvez vous retrouver dans l'impossibilité de repartir si par malheur un véhicule stationne derrière vous trop près. Vos roues arrières ne braquant pas, vous ne pourrez manœuvrer qu'une fois vos roues avant sorties de la case de stationnement (justement bloqué par le véhicule mal stationné derrière vous).

6 En majorité, on est toujours beaucoup plus pressé et fatigué lorsque l'on repart que lorsque l'on arrive. Alors réduisons le danger en étant dans le bon sens lorsque l'on est le plus vulnérable.

7 78% des accrochages sur parking sont dus au fait du mauvais sens du stationnement en bataille.

8 Certaines entreprises rendent cette manœuvre en marche arrière obligatoire (notamment classées type SEVESO), pour pouvoir démarrer très rapidement en cas d'incendie ou danger imminent.

Pour compléter ce projet, nous envisageons aussi de :

- Réaliser des accès pour les personnes à mobilité réduite desservant l'école et la bibliothèque ainsi que dans la cour de récréation dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée, réalisé avec MATEC (Agence Moselle Technique) ;
- Travailler avec Mme Vanessa CARRARA, chargée de mission Fleurissement à Moselle Tourisme du Conseil Départemental, en tant que conseil-lère pour redéfinir, repenser les espaces paysagers structurants en entrée et dans la commune (dont les abords de l'école). L'objectif serait d'améliorer le cadre de vie de nos citoyens et l'embellissement de notre commune mais en respectant, en préservant, l'environnement (gestion des ressources en eau, suppression des produits phytosanitaires, choix stratégique des plantes, mise en place d'une politique de fleurissement orientée vers le développement durable, préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, ...).

Ce projet, pour qu'il soit une réussite, devra recevoir l'adhésion et la participation de tous :

- Sensibiliser les enfants sur la façon de descendre et monter dans les voitures et sur le cheminement à emprunter.
- Utiliser correctement la dépose minute et faire descendre rapidement l'élève ou les élèves du bon côté.
- Respecter la zone 30.
- Les riverains, les locataires, le personnel, les enseignants se gareront côté espace vert pour laisser la priorité aux élèves côté bâtiment et ainsi raccourcir le cheminement de ceux-ci et leur éviter de traverser la route.
- Réfléchir avant de se garer dans quelle direction je repars pour bien choisir ma place et éviter les cheminements superflus.

La sécurité routière est l'affaire de tous !
Merci pour votre participation !





COMMUNE DE REMERLING LES PUTTELANGE REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'ECOLE



RÉMERING - LÈS - PUTTELANGE

C

sous toutes les COUTURES

Le cadastre de France est un ensemble de plans et fichiers administratifs qui recensent toutes les propriétés immobilières situées dans chaque commune française, et qui consigne leur valeur afin de servir de base de calcul de certains impôts.

Afin de remédier aux injustices fiscales de l'Ancien Régime, le cadastre a été réalisé pour l'ensemble du territoire national dans la première moitié du XIXe siècle, et on qualifie ce cadastre de "napoléonien".

La plupart des communes ont vu leur cadastre rénové une ou plusieurs fois depuis le début du XIXe siècle.

Raison d'être :
Le cadastre est destiné à permettre la répartition équitable des impôts entre les contribuables. Pendant tout le XIXe siècle, les contributions directes étaient calculées en fonction de la consistance et de la valeur de chaque propriété immobilière. Ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale qu'apparaît en France l'impôt sur le revenu, basé sur la déclaration spontanée de ses revenus par le contribuable.

Le rôle fiscal du cadastre ne concerne plus aujourd'hui que les impôts locaux.

Le cadastre est largement accessible, cet ensemble d'informations étant couramment utilisé par ceux qui ont besoin de plans de propriétés immobilières ou ceux qui souhaitent connaître les propriétaires de biens immobiliers. Il s'agit toutefois de simples informations, qui ne constituent pas la preuve de la propriété de quelqu'un ou des dimensions d'une propriété.

Histoire :
Les premiers cadastres apparaissent dès l'antiquité sumérienne (Babylone, vers 2340-2200 avant notre ère), grecque et romaine.

En France, les Etats Généraux tenus sous Charles VIII (1470-1498) avaient demandé l'établissement du cadastre dans tout le Royaume, sans grand succès puisque cette demande apparaît de nouveau dans de nombreux cahiers de doléances de 1789.

Le cadastre napoléonien ou ancien cadastre est un cadastre parcellaire unique et centralisé, institué en France par la loi du 15 septembre 1807, à partir du "cadastre-type" défini le 2 novembre 1802. C'était un outil juridique et fiscal, permettant d'imposer équitablement les citoyens aux contributions foncières. Il fut levé par les méthodes de l'arpentage et sa révision a été rendue possible par la loi du 16 avril 1930.

Un arrêté du 12 Brumaire an XI (3 novembre 1802) prescrivit d'étendre ces travaux à toutes les communes, puis une instruction ministérielle de 1805 ordonna de faire des expertises parcellaires à l'aide des plans par masses de culture.

Avec ces travaux gigantesques apparaît une nouvelle profession, le géomètre du cadastre, qui prend sa place entre les géomètres privés de l'époque et les ingénieurs-géographes. La hiérarchie des géomètres du cadastre est stricte : le géomètre en chef ou "ingénieur-vérificateur" se trouve à la tête d'un groupe de "géomètres de première classe" ou géomètres (faisant les plans et calculant les surfaces) et de "géomètres de seconde classe" ou arpenteurs (chargés de levés ponctuels de parcelles). Un expert, contrôleur des contributions directes, leur est adjoint, chargé de l'évaluation des terres.

Présentation : Le cadastre français est divisé en communes, chaque commune étant elle-même subdivisée en sections, et chaque section en parcelles. Il ne possède pas de valeur juridique sauf en Alsace-Moselle, où la plupart des communes disposent de cadastres papier hérités de l'administration allemande. Ils ont la particularité non seulement d'identifier les bornes mais font également apparaître les mesures entre celles-ci. Ils s'affranchissent donc de l'erreur de lecture des documents uniquement graphiques. La numérisation de ces documents aboutit généralement à un résultat très précis.

Depuis 2007, le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines organise et développe un service mutualisé dont profite RÉMERING-LÈS-PUTTELANGE : le SIG, ou Système d'Information Géographique. C'est un outil informatique qui permet d'organiser des données géo référencées.

Le SIG permet d'afficher sur une même carte différents types d'informations grâce à un système de couches superposées (ex. les parcelles cadastrales sont rattachées aux propriétaires avec les bâtiments déclarés associés à leur fonction).

Depuis 2008, les plans cadastraux sont consultables gratuitement sur Internet par le biais du Service de Consultation du Plan Cadastral (SCPC) à l'adresse : <http://www.cadastre.gouv.fr>

LE BAN COMMUNAL DE RÉMERING - LÈS - PUTTELANGE

Pages 10 et 11, plan des Archives Départementales de la Moselle représentant la commune de RÉMERING - LÈS - PUTTELANGE, terminé le 24 Prairial an 12 (12 juin 1804) par le géomètre en chef André LALANDE (né le 20 octobre 1759 à DIEUZE et décédé le 7 octobre 1805). Les cadastres par natures de cultures furent commencés en Moselle dans 29 communes choisies par PARIS. Les opérations débutèrent à la fin de septembre 1803 et furent terminées un an plus tard. Les autres communes furent arpentées jusqu'en septembre 1807. Ces plans par natures de cultures antérieurs aux plans parcellaires n'ont malheureusement pas été conservés à l'exception d'une trentaine de plans de communes de l'ancien arrondissement de SARREGUEMINES. C'est une chance pour notre village d'avoir un tel plan car il donne une image très nette de la disposition et de la proportion des différentes cultures sur notre territoire. Celles-ci servant surtout à nourrir la population à cette époque. On remarque aussi les zones humides et étangs, le cimetière à côté de l'église, le grand boulevard au centre du village et l'accès au Mutterbach où l'on venait baigner les bêtes.

Pages 12 et 13, plan d'assemblage du cadastre de 1928 prêté pour numérisation par Monsieur Joseph HOUPERT que nous remercions. Nous n'avons pas trouvé le plan d'assemblage de l'administration allemande de 1911. On peut remarquer que le cimetière a été déplacé (probablement en 1840), l'étang n'est toujours pas réalisé, la rue Principale n'est pas droite en entrant dans le village, en haut de la rue de Hilsprich figurent des bâtiments d'une ancienne usine de tuiles mais nous n'avons pas de renseignements sur cette tuilerie.

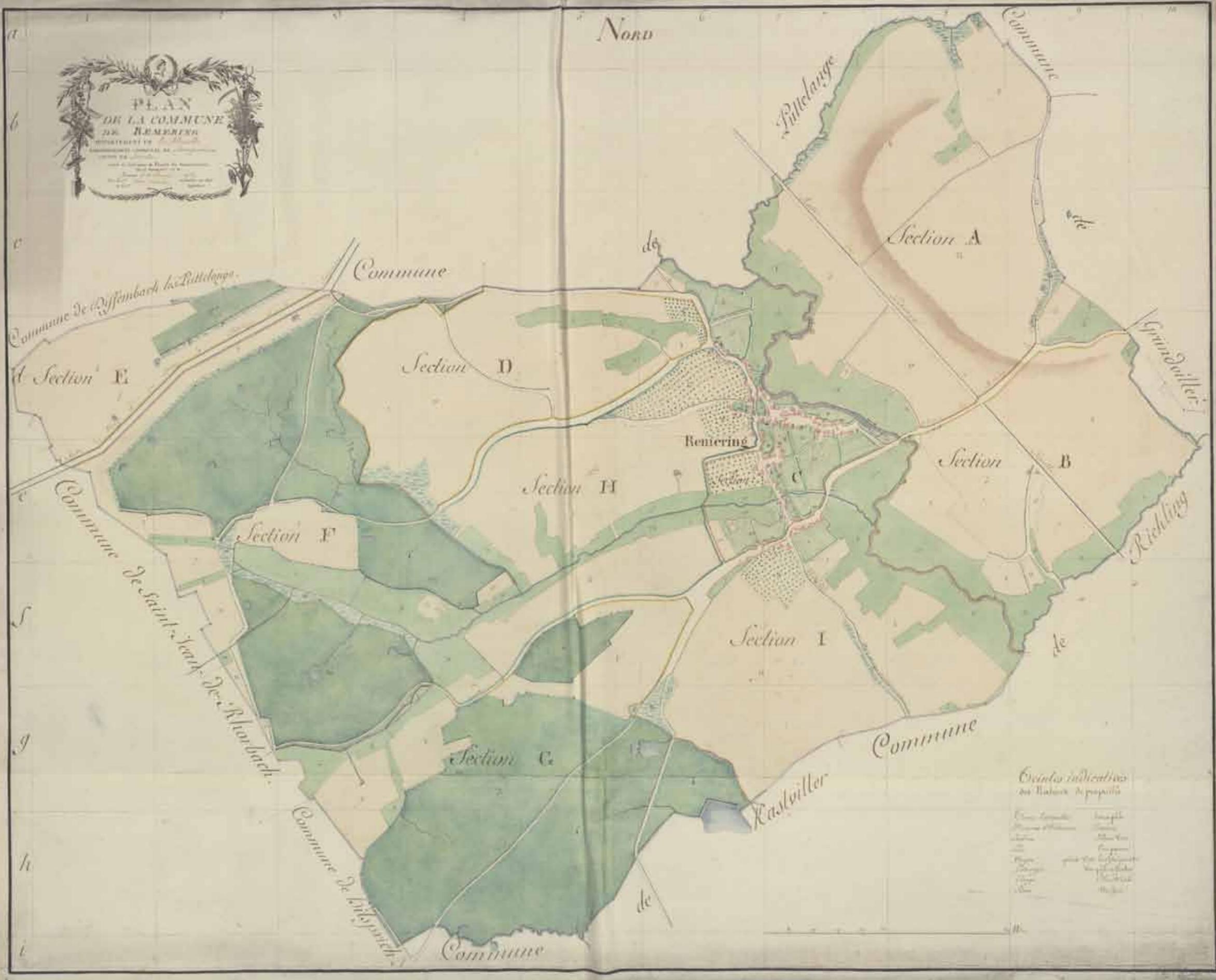
Pages 14 et 15, plan cadastral de 1927 avec une mise à jour de 1984 pour les constructions. Les tracés des maisons ne sont pas précis, la rue Principale n'est toujours pas droite, l'étang est réalisé ainsi que le camping et l'AFUA.

Pages 16 et 17, plan d'assemblage du cadastre avec les sections, les bâtiments en dur et les bâtiments légers mis à jour en août 2015. Il est très précis et très proche de la réalité, la rue Principale est enfin droite !

Pages 18 et 19, ortho photographie ou image satellite de la surface de notre ban communal de 2009, avec les bâtiments d'août 2015 comme précédemment, les sections et le zonage du POS (Plan d'Occupation des Sols). Elle permet de mettre en valeur notre territoire, d'enrichir la visualisation des données, des projets et de voir ainsi la réalité des choses.

Il y a sûrement beaucoup d'autres détails à explorer sur les anciens plans. Si vous pouvez nous apporter vos connaissances sur ceux-ci, nous sommes à votre écoute.





COMMUNE DE PUTTELANGE - LES - FARSCHVILLER

COMMUNE DE ST.-JEAN-ROHRBACH

ARRONDISSEMENT DE SARRUEWIMERS
COMMUNE DE GRUNDVILLER

COMMUNE DE RICHELING

COMMUNE DE HOLVING

COMMUNE DE HILSPRICH

Réméring-
les-Puttelange



PLAN D'ASSEMBLAGE
DE LA COMMUNE
RÉMÉRING-LES-PUTTELANGE
ARRONDISSEMENT DE FORBACH
Echelle de 5000^e

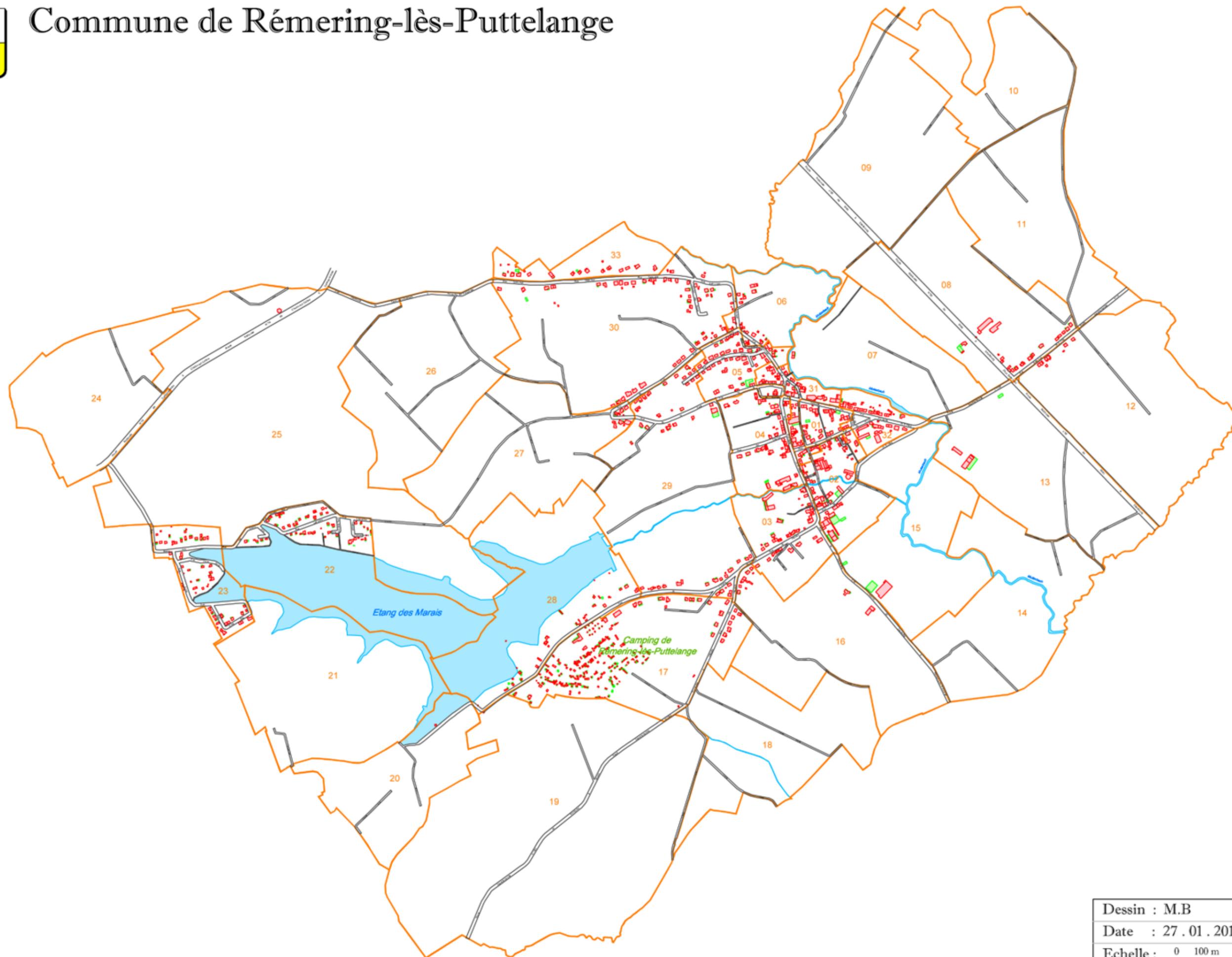
La commune est divisée en 30 sections et comporte
une superficie de 923,89 Hectares.

- Signes conventionnels
- Bâtimens publics
 - Constructions particulières
 - Terres
 - Jardins
 - Prés et pâturages
 - Vignes
 - Forêts et bois
 - Sols et friches
 - Chemin de fer
 - Limite de communes
 - Limite de sections
 - Limite de lieux dits
 - Routes et chemins
 - Chemins d'exploitation
 - Sentiers
 - Eaux
 - Point trigonométrique du service de l'armée
 - H. Cote d'altitude
 - N.B. Fiche de nivellement.



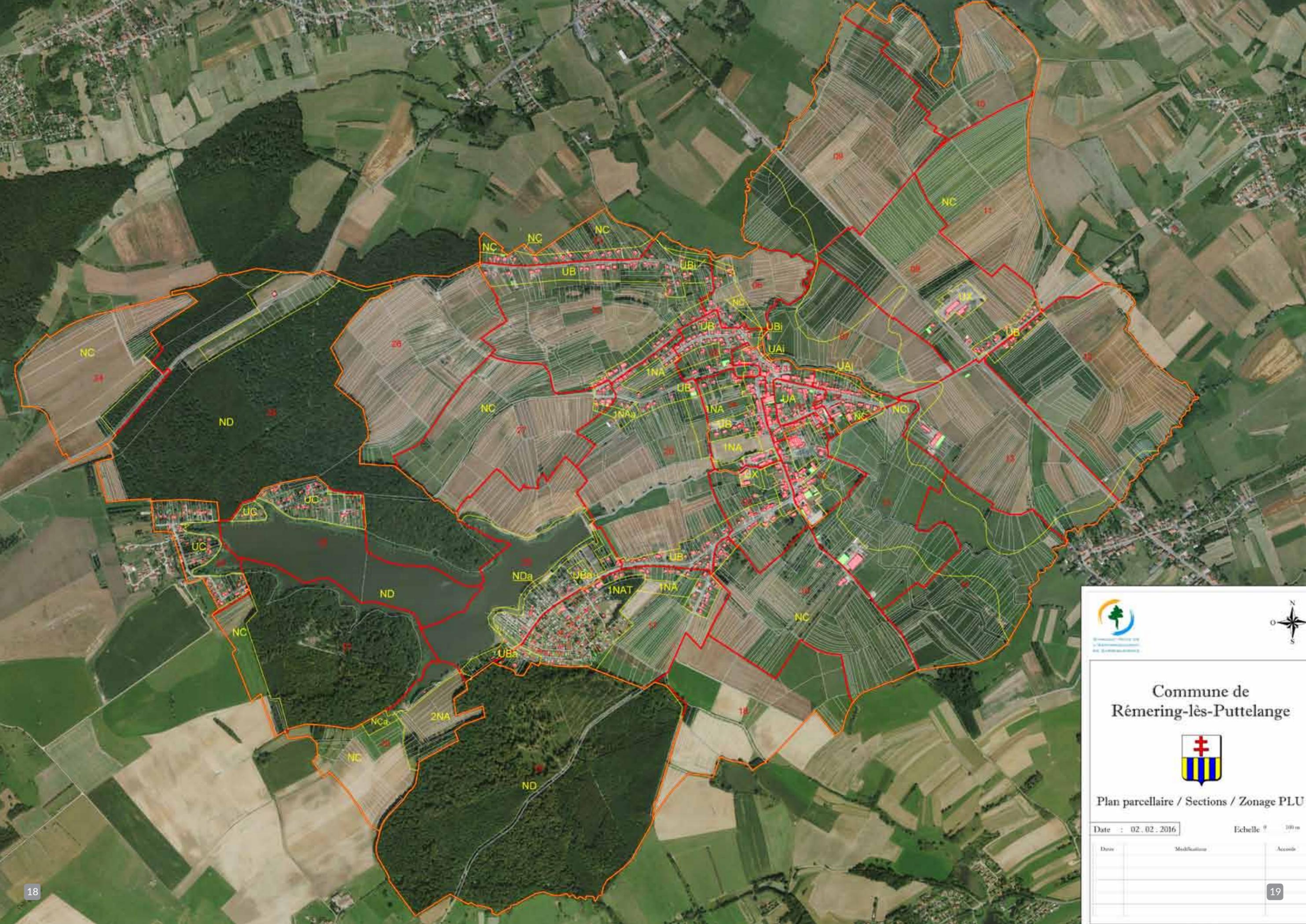


Commune de Rémering-lès-Puttelange



Dessin : M.B
Date : 27 . 01 . 2016
Echelle : 0 100 m





Commune de
Rémering-lès-Puttelange



Plan parcellaire / Sections / Zonage PLU

Date : 02.02.2016 Echelle 0 100 m

Date	Modification	Accord

LES FINANCES DE LA COMMUNE

EN QUELQUES CHIFFRES :

Le compte administratif enregistré dans sa section « Fonctionnement », les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement. Il est constitué par la différence entre :

- les recettes assurant le fonctionnement de la collectivité : produits de la fiscalité locale et dotations de l'État
- Les charges à caractère général : dépenses de personnel, achats divers hors investissements, dépenses d'énergie, dépenses d'entretien des biens communaux, équipements scolaires et sportifs, intérêts des emprunts, ...

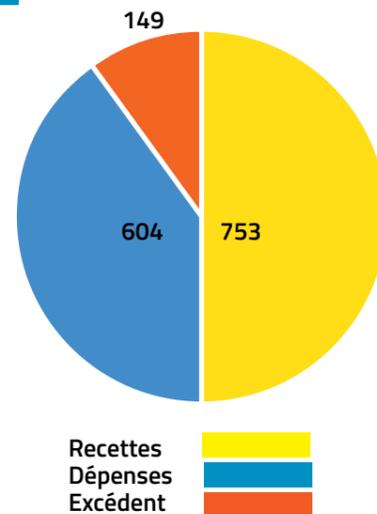
Le résultat de nos trois sections budgétaires pour l'année écoulée 2015 est présenté ci-dessous :

Budget général de la commune (en milliers d'euros) :

Les recettes de la Commune connaissent une nouvelle érosion en 2015, puisqu'elles s'élevaient à 808 K€ en 2012, 774 K€ en 2013 et 796 K€ en 2014.

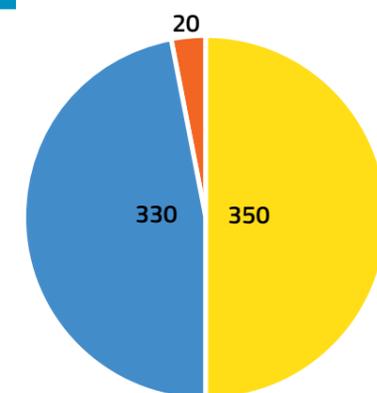
La diminution des dotations de l'État a des répercussions directes dans les finances communales et de fait, la bonne maîtrise des dépenses devient plus importante que jamais.

L'excédent de fonctionnement représente notre capacité à autofinancer les investissements et à constituer une « épargne de sécurité » permettant de ne pas recourir à la hausse de la fiscalité locale



Centre de Plein-Air

Le camping rural subit à la fois l'effet du vieillissement de la population touristique qui conduit à la contraction de l'occupation historique des biens loués, mais aussi des complexités réglementaires conduisant, entre autres, à augmenter la TVA sur les équipements ne répondant plus aux normes récentes. Grâce aux efforts d'adaptation menés, le Centre de Plein Air a pu regagner une étoile au classement touristique et générer un résultat positif.

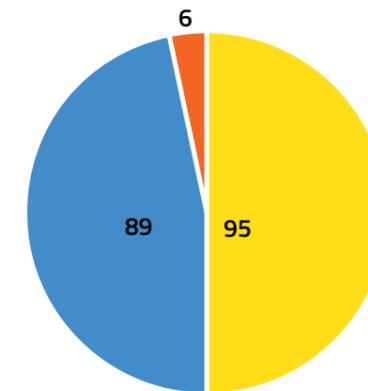


Assainissement :

Les dépenses concernant la maintenance de notre réseau de collecte et de traitement des eaux usées sont bien contrôlées, notamment en raison des investissements de modernisation régulièrement entrepris.

Néanmoins, la quasi-absence de branchements nouveaux, ainsi que la baisse légère mais régulière de la consommation d'eau, permet à peine d'équilibrer le budget de ce service communal.

Nous intervenons régulièrement auprès du gestionnaire de la concession (VEOLIA) pour vérifier les bases de la taxe d'assainissement.



Perspectives budgétaires pour 2016 :

- Ne pas augmenter la fiscalité locale
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour renforcer les marges de manœuvres financières de la Commune ;
- Poursuivre l'effort d'investissement et de modernisation décrit dans ces pages

Endettement de la Commune :

En l'absence de tout recours à l'emprunt au cours du mandat précédent et de celui en cours, la dette résiduelle envers les établissements de crédit s'élève à 175 K€, soit environ 150 € par habitant.

A titre de comparaison, en 2014, la dette moyenne des communes de Moselle était de 540 € par habitant.

FUSION DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVEC LA CASC : CONSÉQUENCES SUR LES FINANCES ET LA FISCALITÉ

La fusion prochaine de Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs (CCAL) et la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASC) comprend un volet juridique et financier extrêmement complexe, puisque les compétences prises en charge et l'application de la fiscalité relèvent de schémas fort différents.

En résumé :

- La CCAL comprend 12 communes pour une population de 14.428 habitants. Elle est dotée d'une fiscalité dite « additionnelle », appliquée en surplus des taux communaux de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur le bâti (TFPB), de taxe foncière sur le non-bâti (TFPNB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE).

- La CASC comprend 26 communes pour une population de 53.065 habitants. Elle est dotée d'une fiscalité dite « professionnelle unique », ce qui veut dire qu'elle perçoit la cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), qui est actuellement directement perçue par les communes de la CCAL. La densité industrielle dans la CASC permet à ce titre de générer des recettes importantes, versées ensuite au budget général profitant à l'ensemble des compétences assurées par la CASC.

Au regard des règles s'appliquant à la fusion des deux communautés de communes, le régime de la fiscalité professionnelle unique s'appliquera au nouvel ensemble, ce qui impliquera la mise en place de mécanismes de lissages et de compensations.

Au vu des études préalablement menées par les services de l'État, le montant global des taxes locales payées par les particuliers ne devrait pas connaître d'augmentation comme suite à la fusion. Il en sera de même pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La fiscalité des entreprises nécessitera une harmonisation des bases de calcul, ce qui ne devrait pas conduire à des variations significatives pour les entrepreneurs de notre Commune.

HISTOIRE

HISTOIRE

Tourisme de Mémoire

Le Conseil Départemental de la Moselle a souhaité promouvoir les sites mémoriels de Moselle qui témoignent de l'histoire de notre région. La Redoute 117 située à l'entrée du village, mais également la Redoute 114 implantée sur la digue du barrage de Rémering, à proximité de l'ancien terrain de football, font partie de ces sites référencés « Tourisme de Mémoire ».

Mis en valeur par la municipalité, ils sont accessibles librement toute l'année, et les visiteurs y trouvent de riches renseignements sur les panneaux pédagogiques implantés à proximité.

Ces deux sites sont également inclus dans un circuit de visites guidées organisées par l'Association des Amis du Pays d'Albe (Société d'Histoire Régionale de Sarrelouis) qui propose, outre la visite de son musée, des circuits de découverte de la Ligne Maginot Aquatique entre Sarrelouis et Hoste.

Histoire

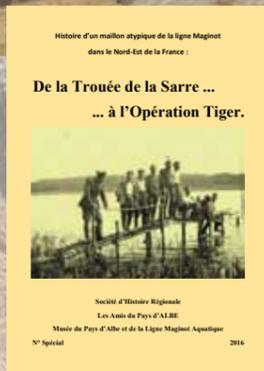
Si les blockhaus gardent encore les profonds stigmates des combats de juin 1940, il faut bien reconnaître que les événements militaires du début de la Seconde Guerre mondiale ne tiennent pas une grande place dans la mémoire collective. Et pour cause ; les habitants de nos villages avaient été évacués le 1er septembre 1939 et quand ils sont revenus, environ un an plus tard, ils n'ont pu que constater les dégâts occasionnés par la guerre qui était passée par là en leur absence.

Soucieuse de faire connaître l'histoire de la Ligne Maginot Aquatique à un large public, l'Association des Amis du Pays d'Albe va publier en juin prochain une brochure spéciale de 120 pages intitulée « De la Trouée de la Sarre... à l'Opération Tiger ». Ce travail de synthèse, illustré par de nombreux témoignages, cartes et photographies, présente cette page d'histoire méconnue sous ses aspects technique, militaire et humain pendant la période des années 1930 jusqu'au 14 juin 1940.

La photographie qui illustre la page de couverture de cette publication représente un groupe de « marsouins » qui posent sur un ponton sur les berges de l'étang de Rémering : c'est la « drôle de guerre »... Ils semblent attendre... Ils observent l'horizon qui va s'assombrir en mai-juin 40, jusqu'à ce qu'un orage de fer et de feu ne s'abatte sur eux : l'Opération Tiger.

Une souscription pour acquérir ce numéro spécial, qui sera disponible à partir du 1er juin prochain, est lancée jusqu'au 25 avril 2016. Pour tout renseignement concernant l'Association des Amis du Pays d'Albe, les visites qu'elle organise, ou la souscription pour la brochure à paraître, vous pouvez vous adresser tous les lundis après-midi de 14h à 17h au : 03 87 97 90 90 Musée du Pays d'Albe et de la Ligne Maginot Aquatique, 40 Rue Clemenceau, 57430 Sarrelouis.

Adresse internet : maisondestetes.sarrelouis@yahoo.fr
<https://sites.google.com/site/museedesarrelouis/home>



Mémorial Redoute 117



INFORMATIONS

L'année 2015 restera une très bonne année pour les campeurs car le soleil était bien au rendez-vous, faisant ainsi la joie des petits et des grands. Souhaitons qu'il en soit de même pour 2016.

Les tarifs restent inchangés sur la location des terrains pour la 3^e année consécutive. Néanmoins, suite à la hausse générale des tarifs liés aux consommations (électricité, eau, ordures ménagères) il est nécessaire de revaloriser ces derniers.

Le seul moyen de stopper les augmentations dans les années à venir est un changement dans le comportement des utilisateurs du CPA (Centre de Plein Air) :

- Réduire sa consommation électrique : Ne pas utiliser de climatiseur. Couper le chauffage en cas d'absence.
- Faire des économies d'eau : Prendre des douches rapides. Vérifier qu'il n'y a pas de fuite sur votre emplacement. Signaler toute fuite apparente sur le réseau.
- Réaliser un meilleur tri des ordures ménagères : Utiliser les sacs de tri sélectif. Respecter l'utilisation des bennes de tri. Aller à la déchèterie communautaire ou derrière l'église pour les autres déchets.

Informations importantes :

- Penser à mettre à jour vos informations personnelles auprès de Boris (nom, adresse postale, numéro de téléphone et e-mail).
- Un forfait « Non-respect des lieux et du règlement » a été voté par le Conseil Municipal afin de sanctionner directement les personnes ne respectant pas les articles du règlement intérieur concernant l'urbanisme (Ne plus construire d'abris ou de rajouts sur votre emplacement). Vous nous exposez à un risque de fermeture administrative par l'État.
- Pour la lutte contre les incendies, il est fortement conseillé à l'ensemble des campeurs de se munir d'un extincteur aux normes NF, afin d'agir rapidement lors d'un début d'incendie, avant l'arrivée des services de secours spécialisés.
- Aidez-nous à faire venir de nouveaux campeurs, comme certains l'ont d'ailleurs déjà fait en 2015.

L'équipe municipale souhaite à toutes et à tous une très belle saison touristique 2016 au sein de notre camping, de notre bel étang et de nos belles forêts.



Rénover son LOGEMENT

DES CONSEILS ET DES INFORMATIONS PRÈS DE CHEZ VOUS

POURQUOI S'INFORMER AVANT DE S'ENGAGER ?

Parce que c'est moins coûteux. Consciente des enjeux de la rénovation thermique pour les propriétaires d'un logement situé sur le territoire, Rémering-lès-Puttelange via le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines met à votre disposition gratuitement un Conseiller de l'Espace Info Énergie Moselle Est (EIE). Il déterminera les postes prioritaires d'économies d'énergie de votre logement tout en obtenant un confort maximal et un habitat performant. Il vous conseillera sur les aspects techniques de la rénovation.

Vous aborderez avec lui les différents systèmes de production de chaleur, les caractéristiques des isolants, la ventilation, les réglementations thermiques et les labels, les dispositifs d'aides fiscales et de financement...

Il connaît les matériaux accessibles sur le marché et vous orientera en toute objectivité vers les organismes, bureaux d'études ou

entreprises compétentes.

Il vous aidera à comprendre l'étude thermique que vous réaliserez avant d'engager les travaux.

Ses conseils sont précieux car ils sont neutres et objectifs.

Contact : Stéphane BOLANTIN, Conseiller INFO ÉNERGIE Moselle Est :

moselleest@eie-lorraine.fr

tél :03 87 13 13 71

Il vous aidera à faire le tri parmi les aides financières et fiscales existantes et vous expliquera celles auxquelles vous pourriez prétendre.

LE CRÉDIT D'IMPOT TRANSITION ÉNERGETIQUE (CITÉ)

est un avantage fiscal accordé aux propriétaires occupants, locataires et occupants à titre gratuit d'un logement achevé depuis plus de 2 ans. Il concerne les travaux d'isolation thermique des parois vitrées, des parois opaques, des portes d'entrée ou

volets isolants, chaudières ou équipements de production d'eau chaude... qui devront être effectués par une entreprise avant le 31/12/2016 et titulaire de la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE) spécifique aux travaux qu'elle réalise. Pour les occupants, le montant global des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt ne peut excéder, au titre d'une période de 5 années consécutives comprises dans la période du 01/01/2005 au 31/12/2016, la somme de 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple marié (ou lié par un PACS soumis à imposition commune) + 400 €/personne à charge. De 30%, il est cumulable avec l'éco-prêt 0% si le revenu fiscal de l'année n-2 est inférieur à 25 000 € pour une personne seule, 35 000 € pour un couple, + 7500 € par personne à charge. Attention, des critères techniques doivent être strictement respectés...

L'ÉCO-PRÊT A 0% :

Les propriétaires de leur résidence principale achevée avant le 01/01/1990 en métropole peuvent bénéficier d'un Éco-prêt 0% destiné à financer des travaux de rénovation énergétique jusqu'au 31/12/2018 accordé par les établissements de crédit.

Plafonné à 30 000 €, l'Éco-prêt est accordé sans condition de ressources. Il bénéficie aussi à un syndicat de copropriétaires.

Pour bénéficier de l'Éco-PTZ, le maître de l'ouvrage devait jusqu'à présent soit réaliser un bouquet de travaux combinant au moins deux catégories de travaux, soit réaliser des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique minimale pour le logement

considéré dans sa globalité. Pour les offres de prêt émises à compter du 01/01/2016, son bénéfice est étendu aux ménages qui réalisent des travaux d'amélioration de la performance énergétique ayant donné droit à une aide accordée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Dans ce cas le ménage est exonéré du respect de la condition d'ancienneté. En effet, alors que l'Éco-PTZ est en principe réservé à la rénovation énergétique de logements achevés avant le 01/01/1990 en métropole, les aides ANAH sont octroyées dès lors que les logements ont plus de 15 ans.

De plus, à compter du 01/01/2016 et jusqu'au 31/12/2018, les bénéficiaires d'un premier Éco-PTZ, peuvent bénéficier d'un Éco-PTZ complémentaire.

LE PRÊT À 0% OU « PTZ » :

L'acquéreur d'une résidence principale dont les revenus ne dépassent pas un plafond variable en fonction du nombre de personnes destinées à occuper le logement et de sa localisation peut bénéficier d'un PTZ pour acquérir et améliorer un logement ancien, à condition que le montant des travaux d'amélioration représente au moins 25 % du coût total de l'opération.

LES AIDES DE L'ANAH :

L'ANAH octroie une subvention aux propriétaires occupants réalisant des travaux d'économies d'énergie (25% de gain énergétique). Pour en bénéficier, des plafonds de ressources doivent être respectés.

Le montant de l'aide de l'ANAH est de 35% pour les ménages aux ressources modestes et de 50% pour les ménages très modestes, du montant

hors taxe des travaux plafonnés à 20 000 €.

Une aide complémentaire est possible dans le cadre du programme "Habiter Mieux" de 10 % du montant des travaux subventionnés, dans la limite de 2 000 € pour les ménages « très modestes » et 1 600 € pour les « modestes ».

Un abondement est également possible par certaines collectivités.

LE CONTRAT CLIMAT ÉNERGIE :

Le Conseil Régional reconduit le Contrat Climat Energie, un dispositif d'aides financières aux particuliers qui souhaitent engager une rénovation énergétique basse consommation (BBC) et bénéficier d'un accompagnement effectué par le Conseiller Info Énergie (CIE) de votre Espace Info Énergie...

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DITS CEE :

Les CEE représentent l'obligation des fournisseurs d'énergies et de carburants automobiles de faire des économies d'énergie. Les fournisseurs proposent des aides financières sous forme de prêt, subvention, bon d'achat pour réaliser des travaux d'économies d'énergie (isolation, chauffage,...). Il suffit de contacter un opérateur énergétique avant la signature des devis pour constituer un dossier. Attention, l'entreprise devra disposer du Label « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

Pour connaître ces aides dans le détail, n'hésitez pas à consulter l'EIE de votre territoire.

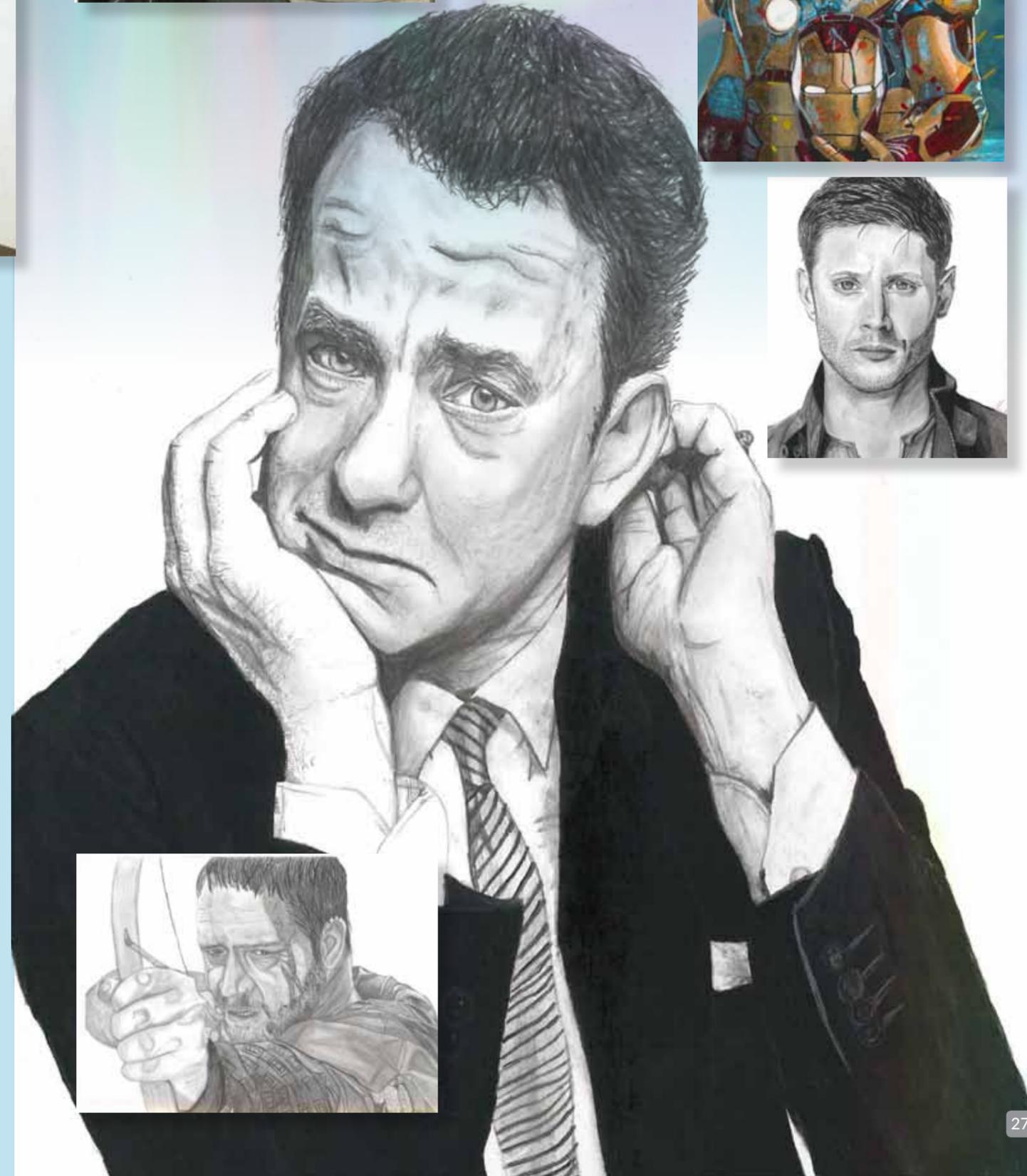
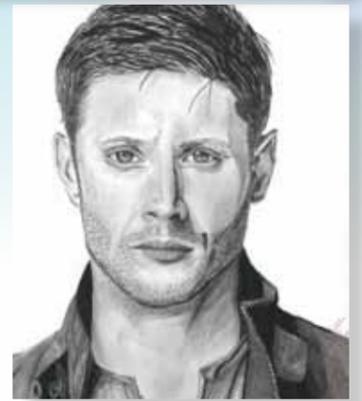
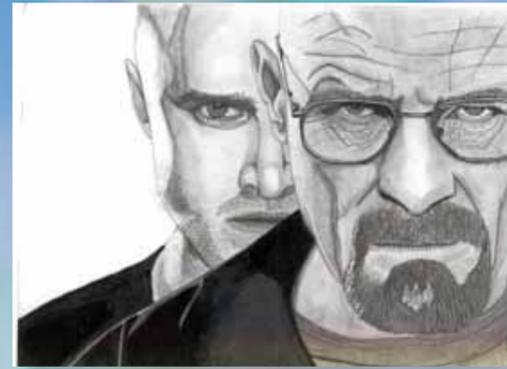
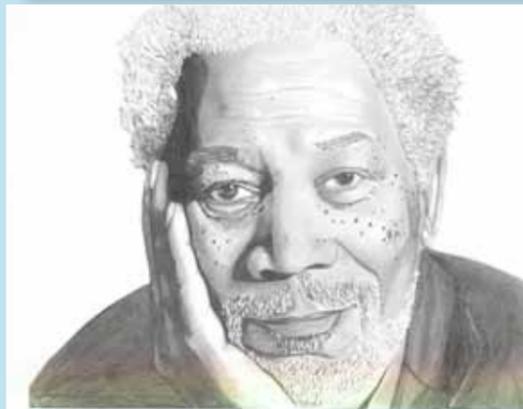


PORTRAIT D'UN ARTISTE LOCAL



Mathieu
Roche

Je m'appelle Mathieu Roche, j'ai 17 ans et je réside actuellement à Rémering-lès-Puttelange. J'ai commencé le dessin à l'époque du collège. Depuis quelques années, très influencé par le cinéma, je dessine des affiches de films et essentiellement des portraits d'acteurs célèbres. Au départ je faisais de petits croquis, puis, attiré par le portrait, j'ai persévéré dans cette voie, tout en améliorant ma technique. Réalisé le plus souvent sur format A3, j'essaie de rendre mon travail le plus réaliste possible, en utilisant davantage de matériel (crayon, fusain, graphite). Je me suis récemment initié à la peinture acrylique, et j'aimerais bientôt commencer les fresques murales.



NOTRE VILLAGE RECETTES DE



LE PÂTÉ DE VOLAILLES

LE PÂTÉ DE VOLAILLES

Ingrédients :

- 500 g de lard frais
- 2 gésiers et 2 cœurs de volaille
- 75 à 100 g de foie de volaille
- Un morceau de pain rassis trempé avec 1 dl d'eau et avec un cube du type Fondor
- 2 ou 3 échalotes
- 1 œuf
- Sel (10 g pour 1 kg de viande) et poivre (2 g pour 1 kg de viande)
- 1 cuillère à soupe de farine

Préparation :

- Hacher la viande, les échalotes et le pain trempé.
- Mélanger le tout et faire cuire 3/4 d'heure à 180°.

PÂTÉ LORRAIN

Pour 4 personnes

- 10 cl de vin blanc sec,
- Sel, poivre,
- 1 jaune d'œuf,
- 1 bouquet de persil,
- 2 feuilles de laurier,
- 2 gousses d'ail,
- 2 échalotes,
- 250g d'échine de porc,
- 250g de grenadin, épaule ou noix de veau,
- 250g de pâte feuilletée.

• La veille, découper les viandes en lanières puis en dés d'1 cm environ. Les placer dans un récipient puis ajouter l'ail et les échalotes hachés, le persil ciselé et les feuilles de laurier. Effeuilier le thym et mouiller avec le vin blanc. Saler, poivrer, bien mélanger et recouvrir d'un film alimentaire. Réserver au réfrigérateur 12 h.

• Le lendemain, préchauffer le four à 200°. Égoutter sommairement la viande.

• Déposer sur la plaque de cuisson un rectangle de pâte de 25 x 35cm.

• Préparer un second rectangle de 12 x 25 cm.

• Disposer la farce au centre (veiller à retirer les feuilles de laurier), en laissant quelques cm libres tout autour.

• Rabattre les 4 côtés en commençant par les extrémités, poser le second rectangle de pâte sur le dessus et le sceller à l'aide d'un peu d'eau.

• Badigeonner de jaune d'œuf battu. Faire une cheminée au centre et réaliser un quadrillage pour la décoration avec la pointe du couteau.

• Enfourner pour 45 mn.

TERRINE DE PORC

Temps de préparation : 45 minutes

Temps de cuisson : 90 minutes

Ingrédients (pour 10 personnes) :

- 4 gousses d'ail
- 5 échalotes
- 15 cl de vin blanc sec
- 450 g de foie de porc
- 450 g de maigre de porc (filet)
- 500 g de lard gras
- 1 g d' épices Rabelais (en grande surface)
- 1 cuillère à soupe de Cognac ou d' Armagnac
- 5 œufs
- 1 bouquet de persil
- 30 à 35 g de sel
- 1 à 2 g de poivre blanc ou épices et baies (suivant les goûts)
- 1 jus de citron

Préparation :

• Faire cuire à feu doux 4 gousses d'ail, 2 échalotes entières et le vin blanc (5 min dès l'ébullition).

• Passer au "chinois" et garder le jus, y ajouter 1 jus de citron.

• Hacher les foies de porc, le maigre de porc, le lard gras.

• Ajouter à la viande hachée, le jus d'ail préparé précédemment, du persil (un verre), 2 ou 3 échalotes hachées, les épices Rabelais, le sel, le poivre blanc, le Cognac, 5 œufs entiers.

• Bien travailler le tout à la main et laisser reposer un moment.

• Préchauffer le four à 180°C (thermostat 6).

• Mettre en terrine et faire cuire 1h15 à 1h30 (surveiller la cuisson au cœur avec un couteau).

• Laisser la terrine au repos une journée minimum avant de déguster.



PÂTÉ LORRAIN



TOURTE



TOURTE LORRAINE

Cuisson 1h à 180°

Ingrédients :

- deux paquets de pâte feuilletée prête à étaler
- 200 g de veau haché (de la noix de veau ou de l'épaule)
- 400 g d'échine de porc coupé en petits dés
- un poireau et une carotte
- 2 échalotes et 3 gousses d'ail
- 1 oignon piqué d'un clou de girofle
- 40 cl de vin blanc
- thym, laurier, une feuille de céleri, sel et poivre
- un jaune d'œuf pour dorer la pâte
- pour la migaine : 2 œufs et 15 cl de crème fraîche

Préparation :

• Emincer le poireau et couper la carotte en petits dés.

• Ajouter les échalotes hachées, les gousses d'ail écrasées, la feuille de céleri, 40 cl de vin blanc sec, du thym et du laurier.

• Ajouter les deux sortes de viande dans cette marinade

• Saler, poivrer et bien mélanger l'ensemble

• Laisser mariner toute la nuit

• Le lendemain, égoutter la viande dans un torchon et retirer l'oignon et le laurier

• Saupoudrer d'un peu de farine

• Mettre la viande sur la pâte

• Recouvrir avec la seconde pâte et y faire une cheminée

• Dorer au jaune d'œuf

• Enfourner à 180° à chaleur tournante pour 50 minutes

• Après ces 50 minutes de cuisson, sortir la tourte du four et verser la migaine par la cheminée; bien faire couler cette migaine sous tout le couvercle et prolonger la cuisson pendant 20 minutes encore.

TOURTE À LA VIANDE

Ingrédients :

- 2 pâtes brisées
- 250 g de chair à farce
- 250 g de collier de bœuf
- 250 g de blanc de poulet
- 15 petites biscottes
- 3 œufs
- 1 gros oignon
- 20 cl vin blanc sec
- échalotes, ail, persil, sel, poivre

Préparation:

• dégraisser toute la viande (ôter tout le gras blanc)

• hacher le bœuf et le poulet le plus finement possible

• ajouter la chair à farce au mélange bœuf, poulet

• ajouter 3 blancs et 2 jaunes d'œuf (garder un jaune pour badigeonner le dessus de la pâte)

• hacher l'oignon et l'ajouter à la préparation

• broyer les biscottes et les incorporer au mélange

• ajouter ail, persil, vin blanc, sel et poivre (selon convenance)

• travailler le tout à la main.

• Une fois la préparation terminée, la poêler légèrement jusqu'à ce que le mélange change de couleur.

• Dérouler une pâte, y déposer la préparation. Recouvrir avec la deuxième pâte. Faire une cheminée au milieu. Badigeonner avec le jaune d'œuf restant.

Variantes :

• on peut badigeonner la pâte brisée de moutarde avant d'y étaler le mélange cuit.

• on peut remplacer la pâte brisée par de la pâte feuilletée

• Cuisson : 45 mn à 200°C (ou 35 mn à 200°C si chaleur tournante).

• Accompagner la tourte d'une salade verte.

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES À RÉMERING-LÈS-PUTTELANGE :



Organisés depuis septembre 2014, et reconduits pour cette nouvelle année 2015/2016, à raison de 30 min les lundis, mardis et jeudis et de 1h30 les vendredis, de nouveaux temps d'animations sont organisés afin de plaire au plus grand nombre et de satisfaire la soif de découverte des enfants. Ainsi ces dernières sont axées sur des activités :

- culturelles,
- sportives,
- culinaires,
- artistiques,
- de découverte.



Les Activités Éducatives :

Durant l'année scolaire 2015/2016, les vendredis après-midi de 14h30 à 16h, les enfants ont accès à différentes activités éducatives et pédagogiques.

En effet, de septembre à décembre 2015 chaque vendredi, les enfants ont pu découvrir ou redécouvrir certaines activités, comme le Tai-Chi avec l'association « Les Cordées », le Taekwondo avec le club de la commune, la danse Folk avec Monique Rondio, l'alevinage avec Pierre Soudier et la zumba avec l'association 'Fit'Mouv', pour ne citer qu'eux.

Si la commune a décidé de mettre en place ces activités, en partenariat avec l'Opal, gestionnaire de l'accueil périscolaire 'Les Cigogneaux' et de nombreuses associations et bénévoles, c'est avant tout pour permettre aux enfants scolarisés à Rémering-lès-Puttelange de s'ouvrir à différentes disciplines sportives, culturelles, artistiques... de découvrir et d'appréhender de manière ludique avec un encadrement de qualité des animations qui suscitent chez l'enfant, la curiosité et l'envie d'apprendre.

Les Ateliers Permanents :

En parallèle des Activités Éducatives, les enfants scolarisés en maternelle dans le cadre de l'atelier permanent ont :

- participé à une activité jeux sur le thème « Jeux en folie » avec l'intervention de Jeanine Quodbach ludothécaire à la Ludothèque de Sarreguemines Beausoleil.
- participé à un atelier cuisine 'Les Marmittons' au cours duquel, avec l'aide d'un parent bénévole, ils ont confectionné sushis sucrés et muffins.
- découvert la peinture à travers différentes œuvres, grâce à l'artiste local M. André Mertz et essayé de les reproduire tout en laissant leur imagination s'exprimer.
- découvert le Yoga grâce à Evelyne, ATSEM à l'école maternelle.

D'autres ateliers animés par l'équipe encadrante composée de Jennifer Ozbolt et de Magali Keuer ont été proposés comme des ateliers cuisine (confection d'un igloo en marshmallow...), des activités manuelles en rapport avec le thème du mois comme l'écriture de la lettre au Père Noël...



L'Accompagnement Éducatif :

La journée de classe des lundis, mardis et jeudis se terminant à 15h30, une demi-heure nommée « Accompagnement Éducatif » a été instaurée jusqu'à 16 h. Ce moment-là correspond à un temps de transition sans instruction scolaire mais orienté vers des activités courtes, comme la lecture, les devoirs en autonomie... Ce moment est une coupure entre le temps de l'école et celui du « périscolaire » ou du retour à la maison.

En conclusion, l'on peut dire que, dans la continuité d'un accueil périscolaire de qualité, des Nouvelles Activités Périscolaires de valeurs sont le prolongement logique d'un partenariat fructueux entre la commune de Rémering-lès-Puttelange et l'O.P.A.L., une volonté conjointe d'excellence, où l'enfant est au centre de toutes les priorités.



FOYER RURAL LES CORDEES

Le foyer rural "Les Cordées" a pris son rythme de croisière tout en proposant de nouvelles activités.

Le cours de Tai-chi donné par Sylvia Vilhem a lieu désormais dans la maison des associations près de l'ancien terrain de foot. Le jour et l'heure n'ont pas changé : les mardis de 18 h à 19 h 30. La salle mise à notre disposition par la municipalité étant plus grande que la salle de jeux de l'école primaire, nous pouvons accueillir plus de participants.... n'hésitez pas à nous rejoindre si cela vous intéresse.

Vous serez accueillis avec joie.

Les cours de cuisine ont également évolué. Un nouveau chef cuisinier propose des recettes originales : foccacia, cassolettes de légumes au jus réduit, crémeux de topinambour, rouleaux de printemps, royale d'avocat, gnocchis au romarin.....

Les participants cuisinent sous la houlette de Yannick Flauder une fois par mois : un groupe le premier lundi du mois et le second groupe le troisième lundi du mois.

Réunis autour d'une belle table, les participants terminent la soirée en dégustant les mets cuisinés arrosés de vins choisis par le chef dans une atmosphère conviviale.

Une fois encore, il a été proposé aux enfants un atelier théâtre d'une semaine au cours des vacances de la Toussaint, au cours de laquelle ils ont pu apprendre avec Julie Mertz à découvrir et à raconter des contes de notre région. Le dernier jour de l'atelier, les enfants ont pris beaucoup de plaisir à raconter les contes choisis à leurs parents et amis.

Malgré le mauvais temps, en association avec le Taekwondo, la fête de la musique a pu se dérouler dans un climat de joie et d'enthousiasme grâce à la possibilité donnée par la municipalité d'utiliser le "Multisports". Nous les en remercions vivement !

Les enfants du périscolaire se sont joints à nous pour la plus grande joie des spectateurs.

Suite aux travaux devant l'école et le "Multisports", nous avons décidé de ne pas organiser de fête de la musique cette année et nous vous donnons rendez-vous en 2017 !

Avec Monique, de nombreuses personnes ont pu découvrir et apprécier les danses "folk". Un bal avec l'orchestre "Questschkaschte" a eu lieu le 13 novembre.

Malheureusement la neige qui s'est mise à tomber en début de soirée a découragé de nombreux danseurs !

Nous proposerons à nouveau cette activité au printemps 2017.

Le foyer "Les Cordées" participe également aux activités du périscolaire avec la proposition d'un atelier tai-chi, d'une séance folk et d'un atelier expression artistique.

À la demande de l'APE, nous avons participé à l'organisation de la brocante qui a eu lieu le 19 juillet.



FÊTE DE LA MUSIQUE 21 JUIN 2015



LA POSTE DE RÉMERING- LÈS-PUTTELANGE

PHOTO 1



PHOTO 2



APRÈS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, UN CACHET HEXAGONAL "RÉMERING-LÈS-PUTTELANGE" (PHOTO 1) EST UTILISÉ JUSQU'À L'ÉVACUATION EN SEPTEMBRE 1939.

AU RETOUR DE L'ÉVACUATION, RÉOUVERTURE DU BUREAU DE POSTE LE 5 SEPTEMBRE 1940. UTILISATION D'UN CACHET RECTANGULAIRE "REMERINGEN BEI PÜTTLINGEN" (PHOTO 2) JUSQU'EN NOVEMBRE 1941 AVEC DES TIMBRES SURCHARGÉS "LOTHRINGEN" JUSQU'EN DÉCEMBRE 1941 ET DES TIMBRES ALLEMANDS. À PARTIR DE DÉCEMBRE 1941 ET JUSQU'EN 1944, C'EST UN CACHET ROND "REMERINGEN (WESTMARK)" (PHOTO 3) QUI EST UTILISÉ.

ILLUSTRATIONS:
PHOTO 1 : UNE LETTRE RECOMMANDÉE DU 16 JANVIER 1939
PHOTO 2 : UNE CARTE DU 21 DÉCEMBRE 1940
PHOTO 3 : UNE ENVELOPPE RECOMMANDÉE DU 26 JUIN 1942



PHOTO 3

Lorsqu'une maison se remplit de nouveaux objets tels que hochets, ours en peluche et boîtes à musique, minuscules chaussons et ravissantes dormeuses, les parents sont heureux puisqu'un tout petit bébé occupe les lieux.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Robin LINDNER est né le 14 février 2015. Ses parents sont Jonathan LINDNER et Cécilia BOUR, domiciliés 22a rue St Jean.

Liam HELLER est né le 27 février 2015. Ses parents sont Franck HELLER et Saskia TASSONE, domiciliés 71 rue Principale.

Ethan DREIDEMY est né le 28 mars 2015. Ses parents sont Philippe DREIDEMY et Priscilla KROMMENACKER, domiciliés 16 rue des Prés.

Romain FABING est né le 6 avril 2015. Ses parents sont Jonathan FABING et Aurore FUHRMANN, domiciliés 7 rue des Prés

Simon KIEFFER est né le 13 avril 2015. Ses parents sont Nicolas KIEFFER et Estelle LARBALETRIER, domiciliés 5 rue de l'École.

Tyron STREIFF est né le 26 mai 2015. Ses parents sont Alexandre STREIFF et Elisabeth PREVOST domiciliés 71 rue Principale.

Lilian ZANGA est né le 11 juin 2015. Ses parents sont Stéphane ZANGA et Sarah HELD domiciliés 23 rue des Beaux Arts.

Liam THOMAS est né le 02 septembre 2015. Ses parents sont Jonathan THOMAS et Karen REY domiciliés 8 rue des Prés.

Élise GUALANO est née le 09 septembre 2015. Ses parents sont David GUALANO et Sabrina BLANC domiciliés 22A rue St Jean.

Émilie ZINS est née le 14 septembre 2015. Ses parents sont André ZINS et Sonia ZINGRAFF, domiciliés 84 rue St Jean.

Ève BROUCH est née le 25 septembre 2015. Ses parents sont Sacha BROUCH et Jessica CLAVE domiciliés 69 rue du Coin.

Mylan DELLES est né le 03 novembre 2015. Ses parents sont Thomas DELLES et Mélissa KREMER domiciliés 12 rue des Prés.

Axel SCHÖNDORF est né le 03 décembre 2015. Ses parents sont Steve SCHÖNDORF et Noémie BILLON domiciliés 23 rue des Prés.



Le bonheur n'est pas une destination mais une façon de voyager

Toutes nos félicitations aux jeunes couples.

Kévin PARACHINI et Pierre ADAMO se sont mariés le 14 mars 2015. Le couple réside 66 rue Principale.

Margaux SCHATZ et David MAZZOUZ se sont mariés le 6 juin 2015. Le couple réside à FLORANGE.

Sébastien GROSSE et Christiane WISNEFSKI se sont mariés le 10 octobre 2015. Le couple réside 54 rue Principale.



ETAT
CIVIL

Désormais tu es parti, adieu
Mes yeux te chercheront dans
les cieux
Pour toujours tu seras dans nos
cœurs

Nos sincères condoléances à toutes les familles en peine.

Raymond LE COGUIC, âgé de 62 ans, domicilié 18 rue Emile Zola, est décédé à Sarreguemines le 19 janvier 2015.

Catherine GROSSE, veuve BODO, âgée de 82 ans, domiciliée 6 impasse des Roses, est décédée à Cocheren le 14 février 2015.

Marie PRIM, épouse ZINGRAFF, âgée de 81 ans, domiciliée 1 impasse des Saules, est décédée à Sarreguemines le 24 février 2015.

Joseph HURLIN, âgé de 94 ans, domicilié 14 rue St Jean, est décédé à Sarreguemines le 20 mars 2015.

Marie Rose LINDEN, épouse LUDWIG, âgée de 55 ans, domiciliée 2 impasse des Roses, est décédée à Strasbourg le 13 août 2015.

Yvonne BLANC, veuve KRUSE, âgée de 93 ans, domiciliée 43 rue du Coin, est décédée à Albstroff le 22 octobre 2015.

Raymond BOURRION, âgé de 69 ans, domicilié 14 rue Bellevue, est décédé à Nancy le 24 décembre 2015.



JANVIER

Dimanche 10 :
Vœux de la municipalité
Vendredi 29 :
Assemblée Générale de l'association Fit-Mouv'
Dimanche 31 :
Carnaval des enfants organisé par l'APE

FÉVRIER

Samedi 6 :
Assemblée Générale de l'APEM
Du lundi 8 au vendredi 12 :
Accueil de loisirs au FSE
Vendredi 12 :
Assemblée Générale du Syndicat des Arboriculteurs Hilsprich-Rémering
Jedi 25 :
Accueil Relais Assistants Maternels
Samedi 27 :
Initiation aux gestes de premiers secours avec la Croix Rouge au FSE
Lundi 29 :
Don du sang

MARS

Mercredi 2 :
Anniversaire du doyen (93 ans), M. Jean PIERRET
Vendredi 4 :
Assemblée Générale AAPPMA 18H chez Émilie
Dimanche 6 :
Repas Paroissial au FSE
Lundi 7 :
Anniversaire de la doyenne (96 ans), Mme Marie KOPP
Dimanche 13 :
- Bourse aux jouets et vêtements d'enfants au FSE organisée par l'APE
- Concert à l'église à 15h avec la chorale d'enfants de Diebling « Chœur de l'Espérance »
Mardi 15 :
Ramassage des objets encombrants

AVRIL

Du vendredi 1er au Dimanche 3 :
Enduro carpes/silures de nuit (réservé aux membres de l'APEM)
Du lundi 4 au vendredi 8 :
Accueil de loisirs au FSE
Jedi 21 :
Dotation Multiflux au FSE de 14h à 19h
Vendredi 22 :
Conférence/débat pour tous « Rythme de vie des enfants » à 19h au FSE inscription en Mairie
Dimanche 24 :
Régate de printemps du Segelclub
Samedi 30 :
- Nettoyage des abords de l'étang
- Soirée années 80 organisée par Fit-Mouv' au FSE

MAI

Jedi 5 :
- Manifestation MOTO HANDICAP au CPA
- Marche populaire des Arbos à Hilsprich
Du vendredi 13 au dimanche 15 :
Enduro carpes/silures de nuit (APEM)
Dimanche 22 :
Première Communion

JUIN

Du vendredi 3 au dimanche 5 :
Enduro carpes/silures de nuit (APEM)
Vendredi 10 et vendredi 24 :
Animations INSOLIVRES organisées par la bibliothèque pour les enfants du périscolaire « Voyage à la Serre » et « Voyage à la ferme »
Dimanche 12 :
- Fête de la St Jean Baptiste des Etangs/Communauté de Paroisses / Messe + repas à Hilsprich
- Concours de pêche au coup à l'étang (APEM)
- Fête de l'école organisée par l'APE avec la participation des Enseignants
Samedi 18 :
Commémoration de la bataille du 14 juin 1940
- Confirmation secteur Sarralbe Rémering les Puttelange 18H30 Église de Rémering
- Régate du Segelclub, coupe de Rémering

JUILLET

Du vendredi 1er au dimanche 3 :
Enduro carpes/silures de nuit (APEM)
Du mercredi 6 au vendredi 15 :
Accueil de loisirs
Date à définir :
Distribution du chocolat à l'école, goûter de fin d'année
Lundi 4 :
Don du sang
Du samedi 9 au dimanche 10 :
Régates au Segelclub
Samedi 16 :
concours de boule à l'étang (doublettes)
Dimanche 24 :
Brocante / Vide grenier organisé par l'APE
Samedi 30 :
Passage jury «Maisons fleuries»

AGENDA

AOÛT

Du vendredi 5 au dimanche 7 :
Enduro carpes/silures de nuit (APEM)
Samedi 6 :
Concours de boule à l'étang (Challenges Club)
Samedi 20 :
Concours de boule à l'étang (doublettes)
Du lundi 22 au mercredi 31 :
Accueil de loisirs au FSE
Dimanche 28 :
Fête des fruits "Arboriculteurs"

SEPTEMBRE

Du jeudi 8 au dimanche 11 :
Enduro carpes, sur inscription auprès de l'APEM
Dimanche 18 :
Régate d'automne du Segelclub
Date à définir :
Nettoyage du village avec les écoliers et les bénévoles des associations
Du vendredi 30 au dimanche 2 octobre :
Enduro carpes/silures de nuit (APEM)

OCTOBRE

Dimanche 9 :
Kirb - Fête du village
Du vendredi 21 au dimanche 23 :
Enduro carpes/silures de nuit (réservé aux membres de l'APEM)
Samedi 22 :
Remise de prix "Maisons fleuries"
Du lundi 24 au vendredi 28 :
Accueil de loisirs au FSE
Samedi 29 :
Régate de la soupe de lentilles Segelclub

NOVEMBRE

Vendredi 11 :
Commémoration au monument aux morts
Dimanche 27 :
Repas des seniors

DÉCEMBRE

Dimanche 4 :
Sainte Barbe
Début décembre :
Saint Nicolas et son âne Caramel à l'école
Date à définir :
Alevinage à l'étang
Lundi 12 :
Don du sang



Communion

Cours de cuisine



Été au CPA



Rencontre ZUNDAPP



Repas Séniors



Arboriculteurs



Boulistes



Galette des Rois

